

25 OCT. 2021

Autorisations d'Urbanisme

DDT DE LA VIENNE
20 RUE DE LA PROVIDENCE
BP 80523
86020 POITIERS CEDEX

Poitiers, le 20/10/2021

N/Réf. – PC 1A 186 760 1997 4

Dossier : parc photovoltaïque flottant et au sol « Les Plantes » à la Chapelle Bâton

Monsieur,

Par courrier 06 septembre, dans le cadre du projet de raccordement du site de production photovoltaïque sur la commune de la Chapelle Bâton, vous nous avez sollicités pour connaître notre avis, ainsi que les éventuelles contraintes et servitudes concernant nos réseaux électriques pouvant affecter ce projet.

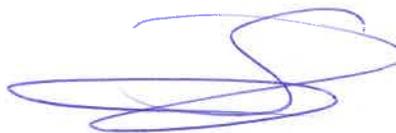
En réponse à votre demande, il n'y a pas de lignes électriques aériennes HTA appartenant à SRD Réseaux de Distribution sur l'emprise du projet.

Aussi nous émettons un avis favorable.

Conformément aux dispositions du schéma S3REnR Nouvelle-Aquitaine, ce projet sera raccordé suivant la file d'attente au moment de la demande de raccordement au poste source de SRD le plus proche de site de production et ayant une capacité d'accueil restante disponible.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fabien PETIT
Directeur des Infrastructures
et de la Stratégie de Développement



PJ : dossier de consultation